

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRADONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 09

Votants : 10

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation

Du 07/04/2023

Affichage

le 07/04/2023

**SÉANCE DU 13 AVRIL 2023**

L'an deux-mil vingt-trois

Le treize du mois d'avril à dix-huit heures

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de monsieur RIEU Yves, maire.

**Présents** : Yvette DARNOUX, Johan DI MICHELE, Marie-Paule FIOR, Christophe GEORGES, Valérie LESENS, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Christine SAGNAL, Benoît TAUPENAS.

**Absent** : Samuel LAURIOL

**Pouvoir** : Samuel LAURIOL a donné pouvoir à Yves RIEU

**Secrétaire de séance** : Valérie LESENS

### **DÉLIBÉRATION N° 2023-014 : FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2023**

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'augmentation ou non des taux des taxes locales pour l'exercice 2023.

Il porte à sa connaissance l'état de notification dressé par la Direction départementale des finances publiques et rappelle les taux des taxes de l'exercice 2022 : 28,33 % pour la taxe foncière sur le bâti, 64,84 % pour la taxe foncière sur le non bâti et 11,63 % pour la taxe d'habitation.

Il précise que le conseil municipal a la possibilité d'augmenter le taux de la taxe d'habitation cette année.

Le maire propose de ne pas augmenter ces taux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de conserver les taux des taxes locales de l'année 2022 soit : 28,33 % pour la taxe foncière sur le bâti et 64,84 % pour la taxe foncière sur le non bâti et 11,63 % pour la taxe d'habitation. L'état de notification est ainsi résumé :

	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2023	Taux 2023	Produit prévisionnel pour 2023
Taxe foncière sur le bâti	477 400	28,33	135 247 €
Taxe foncière sur le non bâti	11 200	64,84	7 262 €
Taxe d'habitation	183 663	11,63	21 360 €
		<b>TOTAUX</b>	<b>163 869 €</b>

- AUTORISE le maire à porter les taux et les montants sur l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes pour 2023 (état n° 1259) et à le signer

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Publié ou notifié le

Pradons, le vingt-et-un avril deux mil vingt-trois

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Le maire, Yves RIEU



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE PRADONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 10  
Présents : 09

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

Votants : 10  
Exprimés : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux-mil vingt-trois  
Le treize du mois d'avril à dix-huit heures  
Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de monsieur RIEU Yves, maire.

Convocation  
Du 07/04/2023  
Affichage  
le 07/04/2023

**Présents** : Yvette DARNOUX, Johan DI MICHELE, Marie-Paule FIOR, Christophe GEORGES, Valérie LESENS, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Christine SAGNAL, Benoît TAUPENAS.

**Absent** : Samuel LAURIOL

**Pouvoir** : Samuel LAURIOL a donné pouvoir à Yves RIEU

**Secrétaire de séance** : Valérie LESENS

**DÉLIBÉRATION N° 2023-015- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023 DE LA COMMUNE**

Le maire présente le projet du budget primitif de l'exercice 2023 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- VOTE le budget primitif de l'exercice 2023 de la commune qui se résume comme suit :

	RECETTES	B.P. 2023	DEPENSES	B.P. 2023
F O N C T I O N N E M E N T	Chap. 013 Atténuation de charges		Chap. 011 Charges à caractère général	187 100,00 €
	Chap. 70 Produits des services, du domaine	20 965,00 €	Chap. 012 Charges de personnel	68 950,00 €
	Chap. 73 Impôts et taxes	29 801,45 €	Chap. 014 Atténuation de produits	
	Chap. 731	135 515,00 €	Chap. 65 Autres charges de gestion courante	101 426,00 €
	Chap. 74 Dotations, subventions et participations	102 204,00 €	Chap. 66 Charges financières	7 122,00 €
	Chap. 75 Autres produits de gestion courante	70 000,00 €	Chap. 67 Charges exceptionnelles	
	Chap. 76 Produits financiers		Chap. 023 Virement à la section de d'investissement	319 938,58 €
	Chap. 77 Produits exceptionnels		Chap. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 902,48 €
	Chap. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		C/002 Déficit de fonctionnement reporté	
C/002 Excédent de fonctionnement reporté	363 953,61 €			
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>722 439,06 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>722 439,06 €</b>
I N V E S T I S S E M E N T	Chap. 10 Dotations, fonds div. et réserves	28 699,59 €	Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	83 000,29 €
	Chap. 13 Subventions	32 427,00 €	Chap. 20 Immobilisations incorporelles	3 000,00 €
	Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	137 573,00 €	Chap. 204 Subventions d'équipement versées	750,00 €
	Chap. 021 Virement de la section de fonctionnement	319 938,58 €	Chap. 21 Immobilisations corporelles	441 090,77 €
	Chap. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 902,48 €	Chap. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	Chap. 041 Opérations patrimoniales		Chap. 041 Opérations patrimoniales	
	Restes à réaliser	136 993,30 €	Restes à réaliser	68 457,10 €
	C/001 Excédent d'investissement reporté		C/001 Déficit d'investissement reporté	97 235,79 €
		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>693 533,95 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>

- AUTORISE le maire à signer toute pièce administrative et comptable permettant l'exécution du budget.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture le  
Publié ou notifié le

Pradons, le dix-neuf avril deux mil vingt-trois  
Pour extrait certifié conforme à l'original,  
le maire,  
RIEU Yves

